

Privilège—M. Holtmann

et on ne devrait pas spéculer sur les propos tenus par un ou plusieurs membres du comité.

Dans le courant de la journée, je vais déposer un rapport du comité permanent des finances et des affaires économiques. Il a été préparé à huis clos et n'a pas été communiqué à la presse ni distribué à qui que ce soit. Ce rapport tombera dans le domaine public lorsqu'il sera communiqué.

Il importe que le comité des privilèges et élections de la Chambre tienne des audiences publiques sur cette question de sorte que la Chambre puisse définir sa position quant aux réunions à huis clos, à la façon dont les membres devraient se conduire et en fait à l'attitude que devrait adopter la presse dans le cas d'affaires aussi délicates.

M. Fred McCain (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, je trouve incroyable que le député de Windsor-Ouest (M. Gray) laisse entendre à la Chambre et au grand public que le huis clos des réunions ne devrait pas être respecté. Or, ces réunions ont pour objet de permettre aux députés, quelle que soit leur allégeance politique, d'essayer d'en arriver à un consensus si possible, ou tout au moins à élaborer des plans pour le comité. Il n'est pas nécessairement dans l'intérêt bien compris du comité ou de la nation que les plans en question soient communiqués immédiatement à la presse.

Le député de Windsor-Ouest a déjà assisté à des réunions à huis clos, à moins qu'il ne fasse exception à la règle. En sa qualité d'ancien ministre, il a eu à examiner des questions qui ont été traitées lors des réunions de comités tenues à huis clos. Si les députés ne peuvent pas se réunir à huis clos en toute bonne foi, alors le système ne fonctionnera pas. Nous devons nous pencher très, très sérieusement sur la question dont nous a saisis le président du comité, et cela dans l'intérêt de tous les partis et de l'ensemble des Canadiens.

M. Gerry St. Germain (Mission—Port Moody): Monsieur le Président, à mon avis, c'est qu'on ne respecte pas le caractère confidentiel des réunions des comités directeurs ou des réunions tenues à huis clos. Depuis que je siége à la Chambre, j'ai été témoin à maintes reprises de violations de ce caractère confidentiel de la part de députés de l'opposition, et je trouve déplorable...

M. le Président: Le député de Mission—Port Moody (M. St. Germain) a fait une déclaration mais n'a pas nommé de député. Toutefois, je lui demande de veiller à ne pas tomber dans le piège et d'éviter de porter des accusations à la Chambre. Je le prie de poursuivre ses observations que je trouve toujours intéressantes.

M. St. Germain: Je peux citer un exemple, monsieur le Président. Dans le cas de de Havilland, les députés de l'opposition ont dû, en fait, s'excuser d'avoir violé le caractère confidentiel des réunions tenues à huis clos, et c'est pourquoy je soulève la question.

M. le Président: Pour ne pas nous égarer, je demanderais au député de Mission—Port Moody de parler de la question précise dont la présidence est saisie. Si j'ai bien compris, le député de Selkirk—Interlake (M. Holtman) prétend qu'il y a eu atteinte aux privilèges parce que des délibérations à huis clos d'un comité ont été rapportées dans les journaux. Je crois que c'est l'objet de l'allégation, à laquelle s'ajoute la question de savoir s'il y a eu atteinte aux privilèges puisque la réunion se tenait à huis clos.

• (1530)

D'autres députés craignent que le fait que certains soient intervenus pour se disculper d'avoir parlé aux journalistes n'incite la présidence à peut-être mal juger ceux qui ne se sont pas disculpés. J'ai dit clairement que ce n'était pas mon intention. Je ne crois pas que ce soit le but recherché. Il importe de s'en tenir au fait et je considère que la question est grave. Je prie le député de poursuivre.

M. St. Germain: Je m'en remettrai à la sagesse de la Présidence.

Voici la question. Respectera-t-on totalement le caractère confidentiel des séances du comité directeur et des réunions tenues à huis clos? Dans la négative, il me semble important qu'une décision soit rendue. En fin de compte, c'est une question de respect fondamental, non pas envers les députés ou envers moi, le député de Mission—Port Moody, mais envers cette institution qu'est le Parlement. Voilà ce qui nous préoccupe. Des infractions ont été commises.

Je vous exhorte, monsieur le Président, de statuer sur cette question. Puisque les comités permanents siègent tous les jours, il importe de rendre une décision sur cette question pour que nous puissions travailler dans un climat de confiance.

Mme Copps: Avez-vous peur de la vérité?

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, si je prends la parole, ce n'est pas pour faire mon *mea culpa*. Je n'étais pas membre du comité et je n'ai pas assisté à cette réunion. J'aimerais faire quelques commentaires.

Je m'élève contre la façon dont a été soulevée la question de privilège en l'occurrence. Le député a pris la parole à titre de président du comité et il a signalé qu'il y avait eu atteinte aux privilèges. Il a dit également ne pas avoir parlé aux médias. Après lui, un certain nombre d'autres députés du parti conservateur, également membres du comité, ont déclaré ne pas être responsables de la fuite. Cela est bien malheureux car, par élimination, le parti conservateur pointe du doigt l'opposition. L'orateur précédent, le député de Mission—Port Moody (M. St. Germain), a insinué que la fuite provenait de ce côté-ci de la Chambre.